

Déposer un dossier !

Le GALPA Marennes Oléron accompagne les porteurs de projet tout au long de la procédure, selon les besoins.

Le Comité de sélection DLAL est chargé de la sélection des opérations proposées sur la base de critères de sélection prédéfinis. Cette instance locale se compose d'acteurs publics et privés, représentant de manière significative les filières professionnelles de la pêche et de la conchyliculture.

Sont privilégiés les projets collectifs, innovants ou structurants pour le territoire et les filières professionnelles.

1) Avis d'opportunité du Comité de sélection DLAL

Le porteur de projet dépose une fiche projet auprès du GALPA sur la base d'un modèle type, en amont du démarrage du projet.

2) Avis définitif du Comité de sélection DLAL

Le porteur de projet constitue un dossier complet de demande de subvention, sur la base du formulaire FEAMP et ses annexes.

3) Présentation des avis à la Région N-A

Les engagements comptables et juridiques seront ensuite formalisés par la Région Nouvelle-Aquitaine après avoir été entérinés par la Commission Permanente.

NB : Le versement intervient sur production d'un dossier de paiement après réalisation du projet. Les bénéficiaires doivent prendre en compte leur capacité à assurer une avance de trésorerie sur le montant de l'aide sollicitée.

CONTACTER LE GALPA

Le GALPA Marennes Oléron est porté par le Pays Marennes Oléron, dans le cadre d'un partenariat entre les collectivités (Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, Communauté de Communes du Bassin de Marennes, Agglomération Royan Atlantique, Agglomération Rochefort Océan), et les filières professionnelles locales (Comité Départemental des Pêches, Port de La Cotinière, Comité Régional Conchylicole).

Amélie Perraudau, chargée de mission

05 46 75 23 89 – a.perraudau@marennes-oleron.com

Monsieur le Président du GALPA Marennes Oléron

PETR du Pays Marennes Oléron
22-24 rue Dubois Meynardie
17320 MARENNES

Informations et documents en ligne

www.marennes-oleron.com > Vous avez un projet ? > Le programme DLAL FEAMP



Programme soutenu par l'Europe, le Ministère et la Région Nouvelle-Aquitaine.

FONDS EUROPEENS



GRUPE D'ACTION LOCALE PECHE AQUACULTURE (GALPA) MARENNES OLERON



LA PÊCHE ET LES CULTURES MARINES
AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT D'UN
TERRITOIRE ENTRE MER ET MARAIS

PROGRAMME DLAL FEAMP

FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE 2014-2020
MESURE 62 « DEVELOPPEMENT LOCAL MENE PAR LES ACTEURS LOCAUX »



Vous avez un projet ?

ARVERT
BEAUGEAY
BOURCEFRANC LE CHAPUS
BREUILLET
CHAILLEVETTE
DOLUS D'OLERON
ÉTAULES
FOURAS
HIERS BROUAGE
ILE D'AIX
LA BREE LES BAINS
LA TREMBLADE
LE CHATEAU D'OLERON
LE GRAND VILLAGE PLAGE
LE GUA
L'ÉGUILLE
MARENNES
MOËZE
MORNAC SUR SEUDRE
NIEULLE SUR SEUDRE
PORT DES BARQUES
SOUBISE
ST DENIS D'OLÉRON
ST FROULT
ST GEORGES D'OLÉRON
ST JUST LUZAC
ST NAZAIRE SUR CHARENTE
ST PIERRE D'OLERON
ST SORNIN
ST TROJAN LES BAINS

Vous intervenez sur une des 30 communes du GALPA Marennes Oléron en lien avec les filières professionnelles de la pêche et de la conchyliculture...

... peut-être pouvez-vous prétendre à une aide au titre de la mesure DLAL du FEAMP.

Les projets doivent se dérouler, ou avoir un impact, sur tout ou partie du périmètre du GALPA Marennes Oléron.



SONT ELIGIBLES :

- ➡ Organisations professionnelles de la pêche et de la conchyliculture
- ➡ Collectivités territoriales, établissements publics et leurs groupements
- ➡ Associations
- ➡ Entreprises

La stratégie du GALPA

Les projets cofinancés doivent répondre à la stratégie du GALPA Marennes Oléron, déclinée en 9 fiches-action.



DEVELOPPEMENT ET EMPLOI

- 1) Susciter de nouvelles perspectives économiques locales
- 2) Donner une meilleure visibilité aux entreprises
- 3) Soutenir l'emploi local au sein des filières et la montée en compétences

AMBITION D'UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE

- 4) Densifier l'information et les efforts en matière de qualité environnementale
- 5) Positionner les filières au cœur des préoccupations territoriales

PROMOTION DES PRODUITS ET DES METIERS

- 6) Augmenter la consommation locale des produits de la mer
- 7) Valoriser les métiers et les savoirs faire locaux

AXES TRANSVERSAUX

- 8) Mettre en œuvre la stratégie DLAL FEAMP sur le territoire
- 9) Favoriser la coopération entre les zones de pêche et de conchyliculture

Les aides mobilisables

Le GALPA dispose d'une enveloppe FEAMP de 1,1 million d'euros pour soutenir les projets sur 5 ans.

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES : 80% DES DEPENSES ELIGIBLES

- ➡ 80% : intérêt collectif, bénéficiaire collectif ou caractéristiques innovantes
- ➡ 50% : cas général
- ➡ 30% : entreprises non PME

TAUX DE COFINANCEMENT DU FEAMP : 50% DU TOTAL DES AIDES PUBLIQUES.

La Région Nouvelle-Aquitaine peut être mobilisée pour intervenir en contreparties publiques.

AUTOFINANCEMENT MINIMUM : 20% DES DEPENSES ELIGIBLES.

MONTANT PLANCHER DES AIDES PUBLIQUES : 5.000 EUROS.



CONTACTER LE GALPA POUR PLUS D'INFORMATIONS :

AMELIE PERRAUDEAU AU 05 46 75 23 89
OU a.perraudeau@marennes-oleron.com